

RAPPORT DE MISSION

Mission du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, à la 29^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulée à Bakou, en Azerbaïdjan, du 13 au 18 novembre 2024

Introduction

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, a participé à la 29^e Conférence des Parties (CdP-29) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) du 13 au 18 novembre 2024. Le ministre était accompagné de représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et du ministère de la Sécurité publique (MSP).

Le ministre a profité de sa mission à la CdP-29 pour faire valoir plusieurs actions du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, de transition énergétique et d'électrification des transports sur différentes tribunes, ainsi que lors d'entretiens bilatéraux avec des partenaires de haut niveau. Une mission d'affaires rassemblant une quarantaine d'entreprises québécoises, d'associations industrielles et d'organisations du secteur de la finance durable s'est également tenue lors de la CdP-29. Elle était coordonnée par Investissement Québec International.

En guise de rappel, les objectifs poursuivis par la délégation officielle du gouvernement du Québec consistaient à :

- Promouvoir les actions et ambitions du Québec en matière d'atténuation, d'adaptation aux changements climatiques et de préservation de la biodiversité au Québec et à l'international;
- Mettre en valeur des actions des gouvernements infranationaux dans ces domaines;
- Promouvoir l'élimination progressive de la production et de la consommation d'énergies fossiles notamment en sensibilisant nos partenaires infranationaux;
- Favoriser la collaboration et la promotion de l'instauration d'un coût carbone dans les Amériques et dans le monde, par l'entremise notamment du forum Carbon Pricing in the Americas;
- Faire valoir l'importance d'une collaboration étroite avec les villes et soutenir l'atténuation des émissions de GES et l'adaptation aux impacts des changements climatiques à tous les niveaux de gouvernance;
- Favoriser l'acquisition de connaissance sur les technologies émergentes dans le secteur industriel et autres.

Faits saillants des activités du ministre

Le ministre Charette a participé à une dizaine d'activités dans le cadre de sa mission à Bakou qui était en lien direct avec les enjeux des négociations de la CdP-29. Il a ainsi participé à deux activités portant sur le financement climatique international soit la thématique principale de la CdP-29. La première s'intitulait « Optimiser la tarification du carbone pour financer l'action climatique dans les Amériques » et était organisée par le Québec au nom du forum Carbon Pricing in the Americas et visait à démontrer l'apport des mécanismes de tarification du carbone dans le financement de mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Le ministre Charette a aussi pris la parole sur cette thématique du financement international dans le cadre de l'événement intitulé « From Cali to Belém : the leadership of subnational governments for climate action and biodiversity ».

Le ministre Charette a aussi participé à deux activités portant sur l'adaptation aux impacts des changements climatiques dans lesquelles il a fait valoir l'importance de prioriser la résilience aux aléas climatiques dans l'ensemble de nos politiques publiques et ainsi de renforcer la collaboration locale et internationale afin d'accélérer l'adoption des meilleures

pratiques dans ce domaine. Ces activités étaient organisées par le Réseau international des organismes frontières sur l'adaptation ainsi que l'organisme québécois Équiterre.

Le ministre Charette a aussi pris la parole sur plusieurs autres thématiques dont la gouvernance multiniveau pour la mise en œuvre de stratégies climatiques ambitieuses, les bénéfices des investissements dans les sources d'énergies renouvelables, la nécessité de considérer les technologies de séquestration du carbone à l'horizon 2050 et l'importance d'allier changements climatiques et protection de la biodiversité dans les politiques publiques.

Entretiens bilatéraux avec des partenaires internationaux et canadiens

Le ministre s'est entretenu avec quelques homologues de gouvernements et d'organismes qui partagent la vision et l'ambition du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et de décarbonation de l'économie et avec lesquels le Québec souhaite renforcer ses liens afin de bonifier son action. Notons à cet égard, les rencontres suivantes :

- Entretien avec M. Petr Blížkovský, secrétaire général du Comité européen des Régions (CdR);
- Entretien avec Mme Catalina García Carrasco, ministre du Développement durable et de l'Environnement de l'Andalousie;
- Entretien avec Mme Yana Garcia, secrétaire de l'Agence de protection de l'Environnement de la Californie;
- Entretien avec le ministre de l'Environnement et des Changements climatiques du Canada, M. Steven Guilbeault.

M. Charette s'est aussi adressé aux membres de la délégation d'affaires lors d'une activité de réseautage organisée par Investissement Québec International (IQI) et a tenu un dialogue avec les membres de la société civile québécoise présents à la CdP-29 sur la coopération climatique internationale du Québec. Il a profité de cette rencontre pour dresser un bilan des actions du Québec dans ce domaine depuis 2017 et annoncé le financement de neuf nouveaux projets sélectionnés dans le cadre du 5^e appel de projets du Programme de coopération climatique internationale du Québec.

En résumé, la participation du gouvernement du Québec à la CdP-29 aura permis d'atteindre les résultats suivants :

- Rayonnement accru de diverses politiques et pratiques exemplaires du Québec sur la scène internationale;
- Réputation renforcée du gouvernement du Québec comme un acteur engagé en matière de décarbonisation sur la scène internationale;
- Message clair aux partenaires internationaux du Québec de sa détermination à accélérer sa lutte contre les changements climatiques et à établir des partenariats à cette fin.

Faits saillants des résultats des négociations à la CdP-29

La CdP-29 a connu quelques avancées, mais celles-ci ont été limitées essentiellement à deux points de l'ordre du jour des négociations.

1. La CdP-29 avait été désignée comme la CdP du financement parce que les Parties étaient appelées à réviser leur engagement de Copenhague (2009) de mobiliser 100 milliards \$US par année de sources publiques et privées à partir de 2020 en faveur des pays en développement. Ces sommes devaient aider ces derniers dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Cette somme étant dorénavant considérée comme insuffisante à la lumière de la crise climatique, elle a été rehaussée à Bakou à 300 milliards \$US par année d'ici 2035 tout en ayant pour ultime objectif de mobiliser 1,3 billion \$US par an d'ici cette date, ce qui correspondait aux véritables demandes minimales des pays les plus vulnérables. Pour leur part, les pays en développement sont appelés à contribuer à l'atteinte de cet objectif sur une base volontaire.

À noter que plusieurs pays en développement, dont l'Inde et le Nigéria, ont dénoncé ouvertement cette décision, adoptée sans débat par la présidence azerbaïdjanaise, la

qualifiant d'insultante et d'inacceptable, ce qui a mis au grand jour le fossé entre les pays du Nord et du Sud.

2. Les Parties ont également réussi à finaliser les dernières règles de mises en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris sur les mécanismes de marché au terme de 9 ans de négociations. L'article 6 pourrait donc commencer à être opérationnel à partir de 2025, même si plusieurs décisions à propos du mécanisme centralisé doivent encore être prises par l'organe de supervision chargé de sa mise en œuvre. Cela signifie que les Parties à l'Accord de Paris pourront bientôt commencer à s'engager pleinement à utiliser les mécanismes de compensation prévus par l'article 6 et mettre en place des projets de réduction ou de retrait d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les aider à atteindre leurs objectifs climatiques, en autant toutefois qu'elles fassent des ajustements correspondants avec les pays hôtes pour éviter le double comptage des réductions ou retraits d'émission de GES.

La CdP-29 a surtout déçu par son incapacité à renforcer et à donner suite à l'engagement pris l'année précédente à Dubaï d'effectuer une transition vers la fin des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques, afin d'atteindre des émissions nettes nulles, tel que prescrit par la science du climat. Cet échec s'explique en partie par le fait que la CdP-29 a eu lieu dans un pays dont l'économie dépend de l'exploitation du pétrole et du gaz et que de grands producteurs, comme l'Arabie Saoudite, ont pu exercer une influence démesurée pendant les négociations. La CdP-29 a également failli à trouver des consensus et donc à prendre des décisions dans plusieurs tables de négociations comme celles portant sur la transition juste, les suites à donner au premier bilan mondial de l'Accord de Paris adopté à Dubaï en 2022, l'objectif à long terme de la CCNUCC et les questions de genre.

Étapes à venir et suivi

La prochaine CdP, la CdP-30, se tiendra à Belém, au Brésil du 10 au 21 novembre 2025. On y poursuivra les discussions sur des décisions qui sont restées en suspens à la Conférence de Bakou. Il sera aussi question de l'actualisation des Contributions déterminées au niveau national (CDN) des Parties qui sont appelées à rehausser leur niveau d'ambition par rapport aux deux précédentes rondes de CDN, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique à 2 C ° ou préférablement à 1,5 °C.

En prévision à la tenue de la CdP-30, le Québec travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires québécois et internationaux afin de contribuer à accélérer la décarbonisation de son économie et celle de la communauté internationale. L'adoption d'une cible québécoise de réduction des émissions de GES à l'horizon 2050 et de possibles cibles intérimaires fera également partie des travaux préparatoires à la participation du Québec à la CdP-30.